

ACTION URGENTE

INDONÉSIE. LES AUTORITÉS PRIVENT DES CHIITES D'EAU ET DE NOURRITURE

Les autorités indonésiennes privent des chiites déplacés d'eau et de nourriture dans la province de Java-Est.

Au moins 190 chiites déplacés à Java-Est, dont 69 femmes et 61 enfants, sont en danger depuis que les autorités gouvernementales locales ont cessé de les approvisionner en eau et en nourriture, prétextant un manque de fonds.

Cette population, qui vient du village de Karang Gayam dans le district de Sampang (île de Madura), a été déplacée en août 2012 lorsqu'environ 500 individus hostiles aux chiites l'ont attaquée avec des armes tranchantes et des pierres. Une personne a été tuée et des dizaines ont été blessées. La foule a également mis le feu à 35 maisons abritant les chiites. Quatre personnes ont été inculpées depuis.

À la suite de cette agression, cette population chiite a été relogée de façon provisoire dans un complexe sportif à Sampang, qui ne dispose que d'installations minimales. C'est là qu'elle vit depuis trois mois. Ces personnes n'ont pas accès à des soins médicaux, et les femmes et les enfants ne bénéficient d'aucune infrastructure qui leur soit dédiée. Le 18 novembre 2012, les autorités locales ont cessé d'alimenter le complexe sportif en eau, et le 22 novembre, elles ont interrompu l'approvisionnement en nourriture. Les chiites sont donc obligés d'utiliser le peu d'argent dont ils disposent pour acheter de l'eau et de quoi manger.

Selon des sources fiables, les autorités gouvernementales locales se rendent coupables de manoeuvres d'intimidation et de harcèlement à l'égard de certains chiites vivant dans le complexe, les incitant à se convertir à l'islam sunnite s'ils souhaitent rentrer chez eux. Les autorités locales et nationales continuent de faire pression sur ces personnes déplacées pour qu'elles acceptent d'être réinstallées ailleurs mais celles-ci refusent, préférant retrouver leurs maisons et leurs moyens de subsistance dans des conditions de sécurité. Plusieurs bénévoles aident actuellement cette population à subvenir à ses besoins quotidiens ; ils prodiguent également des conseils, notamment aux femmes et aux enfants.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais, en bahasa indonesia ou dans votre propre langue :

- appelez les autorités à faire en sorte que les chiites déplacés aient immédiatement accès aux services essentiels, tels que la nourriture et l'eau potable, au complexe sportif ;
- engagez-les à garantir que ces personnes puissent retourner chez elles, en toute sécurité et dans la dignité, si elles le souhaitent, et à leur fournir une aide pour leur permettre de reconstruire les maisons endommagées ou détruites ;
- demandez-leur de lancer des investigations sur les informations indiquant que les autorités gouvernementales locales du district de Sampang ont eu recours à des manoeuvres d'intimidation pour convaincre des chiites de renoncer à leur foi ;
- priez-les de veiller à ce que les individus impliqués dans l'attaque à l'encontre de cette population chiite soient rapidement traduits en justice au cours de procédures respectant les normes internationales d'équité et excluant le recours à la peine de mort, et à ce que les victimes obtiennent réparation.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 7 JANVIER 2013 À :

Chef du district de Sampang (Bupati)

Noer Tjahja

Jl. Jamaluddin No.1A, Sampang

Madura, East Java, Indonesia 69241

Fax : + 62 323 321017

Formule d'appel : *Dear Noer Tjahja, /*

Monsieur,

Ministre de la Justice et des Droits humains

Amir Syamsuddin

Jl. H.R. Rasuna Said Kav No. 4-5

Kuningan, Jakarta Selatan 12950

Indonésie

Fax : +62 21 525 3095

Formule d'appel : *Dear Minister, /*

Monsieur le Ministre,

Copies à :

Président de la Commission nationale des droits humains (KOMNAS HAM)

Otto Nur Abdullah

Jl Latuharhary, No.4 Menteng

Jakarta Pusat 10310, Indonésie

Fax : +62 21 39 25 227

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Indonésie dans votre pays (adresse/s à compléter) :

nom(s), adresse(s), n° de fax, courriel, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

INDONÉSIE. LES AUTORITÉS PRIVENT DES CHIITES D'EAU ET DE NOURRITURE

COMPLÉMENT D'INFORMATION

L'Indonésie est témoin d'un nombre croissant d'actes d'intimidation et de harcèlement, ainsi que d'agressions à l'encontre des minorités religieuses telles que les chiites, les ahmadis et les chrétiens. On compte notamment un certain nombre d'attaques, y compris des incendies criminels, visant les habitations et les lieux de culte de ces personnes, ce qui conduit parfois ces populations à être déplacées. Les individus commettant de tels actes de violence sont rarement punis.

Amnesty International est particulièrement inquiète étant donné que les autorités gouvernementales et la police manquent de protéger ces populations et vont même parfois jusqu'à participer à la persécution dont celles-ci sont victimes. Des représentants du gouvernement ont ainsi tenté de forcer des membres de minorités religieuses, comme les ahmadis et les chiites, à renoncer à leurs croyances.

La population chiite vivant sur l'île de Madura a déjà subi des actes d'intimidation et des agressions par le passé. Le 29 décembre 2011, une foule en colère a incendié un lieu de culte, un pensionnat et plusieurs habitations des environs. Les policiers n'ont pris aucune mesure adéquate pour protéger la population, et au lieu d'intervenir pour mettre fin à cette agression, ils ont filmé l'événement avec leurs téléphones portables. Une seule personne a finalement été inculpée et condamnée à trois mois de prison pour cette attaque.

En juillet 2012, Tajul Muluk, un dignitaire religieux chiite de la province de Java-Est, a été arrêté et sanctionné de deux ans d'emprisonnement pour blasphème par le tribunal du district de Sampang, en vertu de l'article 156(a) du Code pénal. Son interpellation a eu lieu après que la section de Sampang du Conseil des oulémas d'Indonésie (MUI) a prononcé un décret religieux (fatwa) le 1^{er} janvier 2012 contre « les enseignements déviants » dispensés par Tajul Muluk. En septembre 2012, à l'issue du procès en appel, la Haute cour de Java-Est a augmenté la durée de la peine prononcée à l'encontre de cet homme, la faisant passer à quatre ans de prison. Amnesty International considère Tajul Muluk comme un prisonnier d'opinion et réclame sa libération immédiate et sans condition.

La Constitution indonésienne garantit le droit à la liberté de religion. De plus, l'article 18 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, auquel l'Indonésie est partie, dispose que « ce droit implique la liberté d'avoir ou d'adopter une religion ou une conviction de son choix » et que « nul ne subira de contrainte pouvant porter atteinte à sa liberté d'avoir ou d'adopter une religion ou une conviction de son choix ».

Personnes concernées : au moins 190 chiites

Genre : hommes et femmes

AU 336/12, ASA 21/043/2012, 26 novembre 2012

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

